



Georges Lewi, Pascal Perri

Les défis du capitalisme coopératif. Ce que les paysans nous apprennent de l'économie

Éditions Pearson, 2009, 208 p.

Dans un contexte de crise globale ouvrant le champ à la remise en cause de l'efficacité du système capitaliste néolibéral, Georges Lewi et Pascal Perri proposent, dans cet ouvrage, de démontrer la capacité de réponse du modèle coopératif agricole aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Alors que l'acapitalisme est présenté comme l'un des grands principes de la coopération agricole, l'originalité du livre, comme le souligne Philippe Mangin dans sa préface, tient bien à l'oxymore contenu dans l'expression de « capitalisme coopératif ». Une telle expression se justifie selon lui par la coexistence de coopératives dans une économie capitaliste. La propriété privée des moyens de production demeure mais le modèle coopératif réunit force de travail et apport de capital.

Si les coopératives agricoles réalisent aujourd'hui en France 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire, concernent 75 % des agriculteurs et possèdent tant de marques phares, les auteurs nous montrent tout au long de l'ouvrage que ce n'est certainement pas un hasard.

Par leurs détours historiques, G. Lewi et P. Perri soulignent que le développement des coopératives a constitué des réponses à certaines impasses économiques, notamment lorsqu'il était question de déséquilibres de pouvoirs de marché. Les moments forts du développement coopératif ont bien eu lieu en temps de crise, comme l'a montré l'organisation des céréaliers en coopératives de stockage et de commercialisation après 1929. La conception des coopératives s'est peu à peu formalisée, leur encadrement juridique a évolué. Leur représentation s'est aussi construite, avec la création de Coop de France. Il s'agit là d'autant d'adaptations vues comme nécessaires au développement des coopératives dans un contexte économique, politique et social en mutation.

La réussite du modèle coopératif tient pour les auteurs à ses principes fondateurs, dont les mérites sont soulignés au regard des dérives du système économique actuel : adhésion volontaire et ouverte à tous ; pouvoir démocratique exercé par les membres ; autonomie et indépendance de toute coopérative ; transparence ; coopération entre coopératives ; engagement envers le milieu au titre de la responsabilité sociale et participation économique des membres. À ces principes s'ajoutent les spécificités des coopératives agricoles. Chacune répond au principe d'un homme, une voix, quelle que soit la contribution de l'adhérent à l'activité économique de la coopérative. L'ancrage territorial des coopératives, issu de leur définition sur une circonscription géographique est aussi un de leurs grands atouts. Chaque associé a un double engagement, il contribue au capital social de la coopérative et lui livre une partie de sa production ou achète ses produits ou services. La coopérative répond au principe d'exclusivisme et ne peut avoir d'activité qu'avec ses seuls associés. Enfin, les intérêts versés sur le capital de la coopérative sont limités et une partie des résultats est destinée à des réserves non distribuables.

Cette unicité dans les principes fondateurs n'exclut pas une grande diversité dans le paysage coopératif agricole. Les coopératives diffèrent par leur rôle (services, commercialisation...) et les filières qu'elles recouvrent. On aurait d'ailleurs aimé à ce sujet peut-être mieux comprendre l'origine des différences de développement des coopératives selon les productions. Elles diffèrent enfin par leur taille, très variable à l'échelle nationale mais aussi communautaire, où les entreprises nordiques arrivent largement en tête.

Bien qu'étant des facteurs de réussite, ces fondements ont aussi été des contraintes pour les coopératives. Elles ont été confrontées à des manques de fonds propres qui ont effectivement pu freiner leur développement. L'évolution de l'encadrement juridique des coopératives, comportant certes certaines inflexions à leurs fondements, est vue comme nécessaire à leur survie. On peut citer la loi de 1972, qui a permis la participation d'associés non coopérateurs, exception au principe d'exclusivisme. Les lois de 1991 et 1992 ont ouvert le sociétariat des coopératives, brèche dans le principe de double engagement et ont favorisé l'agrandissement de coopératives avec filiales. Mais pour les auteurs, les fondamentaux des coopératives ont été préservés. Pour contrer les critiques faites à l'évolution du modèle coopératif, notamment à leur filialisation, il est notamment rappelé que les associés coopérateurs en perçoivent une meilleure rémunération.

Le maintien de l'ancrage territorial est néanmoins présenté comme un défi majeur pour l'avenir des coopératives, tout comme celui du renouvellement des générations, et de la responsabilité sociale et environnementale des coopératives. Mais les initiatives déjà prises sont mises en avant (aides financières pour les jeunes, mise en place du bilan sociétal, etc.). Alors que leur taille augmente, que leur organisation se complexifie, le maintien d'un fonctionnement démocratique et d'un mode de gouvernance efficace est par ailleurs crucial.

Au-delà des défis sociétaux, de gouvernance, les défis économiques sont aussi soulignés. Dans un contexte de volatilité croissante des marchés, la rémunération des coopérateurs adhérents et sa stabilité est aussi une préoccupation majeure des coopératives. Préserver leur identité dans un univers « mondialisant » est finalement primordial pour assurer leur pérennité. Le modèle coopératif est donc vu comme le nouveau modèle agricole, l'alternative « raisonnable », positionné par les auteurs entre les deux extrémités que sont le capitalisme ultralibéral et la socialisation de l'agriculture.

La démonstration est bien menée, les illustrations, les exemples sont nombreux et appréciables. Mais, bien que les auteurs présentent les difficultés auxquelles pourront être confrontées les coopératives, le ton de l'ouvrage est très optimiste, voire trop pour pouvoir parfois être critique.

Marie-Sophie Dedieu
Chargée de mission Économie
de la production et politiques agricoles
Centre d'études et de prospective
MAAPRAT
marie-sophie.dedieu@agriculture.gouv.fr